

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

**Délibération N° 2024-02-12
Vote du Budget Annexe CORDOUAN 2024**

Membres en exercice : 17

Membres présents : 04

Suffrages exprimés : 04

Pour : 04

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 ;

Vu le PV du CS du 28/03/2024, constatant la non-atteinte du quorum ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'adopter le projet de Budget Annexe Cordouan primitif 2024, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 700 000,00 €,

DEPENSES		RECETTES			
11	charges générales	118 963,24 €	70 produits services	285 000,00 €	
12	charges de personnel	389 850,00 €	73	impôts et taxes	
65	autres charges de gestion cour	20 000,00 €	74	dotation participation	161 900,00 €
66	charges financières		75	autres produits	78 911,46 €
67	charges exceptionnelles		76	produits financiers	
22	dépenses imprévues		77	produits except	
68	dotations amortissements	21 186,76 €	79	transferts de charges	
23	virement à la sect invest	150 000,00 €	2	excédent reporté	174 188,54 €
TOTAL DEP FONCT :		700 000,00 €	TOTAL REC FONCT :		700 000,00 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Article 2. D'adopter le projet de Budget Annexe Cordouan primitif 2024, pour la section d'investissement qui reste en sur-équilibre à 199 438,61€,

DEPENSES		RECETTES	
1 déficit reporté	- €	1068 affectation résultat	22 616,11 €
16 emprunt remb en capital		21 virement de la section de fonct	150 000,00 €
21 immobilisations	47 200,00 €	13 subventions	
23 travaux en cours		16 emprunts	
481 charges à répartir		28 amortissements immobilisations	21 186,76 €
40 transfert entre sections		481 amortissements charges à répart	
		10222 FCTVA	5 635,74 €
TOTAL DEP INVEST :	47 200,00 €	TOTAL REC INVEST :	199 438,61 €

Article 3. D'autoriser Mme la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Article 4. De solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Charente-Maritime, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et d'autres financeurs, selon la typologie des travaux à engager, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

La Présidente,

François De ROFFIGNAC

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
2 rue S...
05... 42.23...
3390 BLAYE
contact@smiddest.fr
310 00058



Le secrétaire de séance,

Louis CAVALEIRO

